à un endroit désert, l'individu se jeta comme un fauve sur la gamine, qu'il ramassa sur l'herbe.

Il se préparait à se livrer sur elle à un acte immonde, lorsque, fort heureusement, survinrent plusieurs matelotes, suivies à quelques secondes par deux artilleurs campés au fort du Mont-des-Couppes.

Ceux-ci se précipitèrent sur l'individu, lui firent lâcher sa victime et le remirent entre les mains du garde Lobez, qui l'enferma au violon.

Ce matin, la gendarmerie s'est rendue au Portel à l'effet d'y procéder à une enquête.

Le satyre, un nommé Delhaye François, âgé de 40 ans, né à Baincthun, exerçant le métier de charron et demeurant rue du Moulin-à-Vapeur, a été conduit au Parquet puis écroué à la prison des Quatre-Moulins.

Il a avoué son acte ,qu'il met sur le compte de l'ivresse.

A LILLE

LE 2me CONGRÈS DES MEDECINS DE FRANCE

LE LIBRE CHOIX DU MEDECIN. — LAISSEZ LA LIBERTE A L'ASSISTE DEMANDE LE CONGRES ; IL Y VA DE L'INTERET DU MALADE COMME DE CELUI DU MEDECIN.

A 9 heures et demie, la séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Gairal. A ses côtés, MM. les docteurs Coppens et Aubert.

Les congressistes sont en plus grand nombre encore que la veille.

Cette affluence nous promet une « chaude journée ». Les délégués ont à discuter d'intéressantes questions, aussi se sont-ils munis de documents qui gonflent les serviettes.

Beaucoup de dames dans la salle.

Le Congrès va en effet traiter du libre choix du médecin pour les assistés, pour les mutualistes, pour les blessés du travail et pour les grandes administrations publiques. Les divers rapports concernant ces questions sont présentés par les docteurs Bombard, Boudin, Boutry, Gairal, Lemière, Bolliet et Divernresle.

Le libre choix du Médecin

Dans le rapport qu'il présente à l'assemblée, M. Lemière expose tout d'abord la question de principe. La loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite ne pourra recevoir son entière application, suivant l'esprit du législateur et acquérir toute sa bienfaisante action sociale qu'aux conditions suivantes :

1° Qu'elle permette à l'indigent d'user de sa « liberté de confiance » ;

2° Qu'elle accorde à tous les médecins, qui lui offrent leur concours, le libre accès aux fonctions de médecins de l'assistance ;

3° Qu'elle rémunère équitablement de leurs peines tous ceux qui, par leur fonction sociale, doivent, comme les médecins, en assurer l'exécution.

Telles sont les trois questions de principes qu'ont établies les rapporteurs avant d'étudier en détail les divers modes de fonctionnement de l'assistance médicale gratuite pour toute la France.

Laisez prendre au malade le médecin qui a sa confiance

Le médecin qui peut le plus efficacement rendre service à un malade c'est assurément celui qui, avant tout, possède la confiance du malade. Il est hors de doute, dit cet intéressant rapport, que toute personne a le droit et le désir de s'adresser au médecin qu'elle choisit librement parce qu'il possède une qualité que rien ne peut remplacer, car il possède sa confiance.

Ce droit n'est jamais contesté quand il s'agit d'une personne pouvant payer son médecin, doit-on le contester pour les indigents s'il est démontré que ce droit peut s'exercer sans gêner en rien la marche de l'assistance médicale gratuite et sans augmenter injustement ses charges du fait du médecin.

Les syndicats, les associations médicales sont d'accord sur ce principe.

Le docteur Lemière poursuit en citant des vœux de sociétés médicales, de députés, de conseillers généraux et en particulier l'intéressante discussion qui eut lieu au Conseil général du Nord en août dernier.

REMUNERATION EQUITABLE DU MEDECIN

Le rapporteur insiste sur la nécessité qu'il y a de rémunérer équitablement les médecins et de ne pas les astreindre à payer deux fois les charges sociales qui incombent à tous les citoyens.

A ce sujet, le rapporteur rappelle les paroles du préfet du Nord à la séance du conseil général du 29 août 1906.

Si on s'en rapporte à ces paroles, et si on en comprend bien le sens et la portée pratique, le préfet, dit-il, semblerait d'avis que le médecin de l'assistance dût être payé, non pas suivant la somme de travail qu'il fournit, mais bien suivant ses besoins et ceux de sa famille.

M. BOUDIN appuie énergiquement les observations de son confrère.

LA DISCUSSION DU RAPPORT

Le docteur Ausset trouve que la question du libre choix place la discussion sur un terrain brûlant, parce qu'elle soulève des intérêts politiques et pécuniaires.

Mais la politique doit rester étrangère à ce débat ; si on l'y mêle, ce ne sera pas lui.

On refuse à l'indigent le libre choix des médecins pour des raisons budgétaires. C'est d'abord une erreur de fait, car dans les départements où le libre choix existe, les dépenses sont moindres que dans d'autres, où le médecin est imposé.

Il convient de faire de la propagande.

Le docteur Lagache dit que ce serait faire injure au médecin en supposant qu'il est opposant au principe du libre choix, qui est la formule idéale. Il existe pour le département du Nord une situation que les congressistes ignorent, dit-il, c'est la présence de deux Facultés. Les médecins sortants de l'une ou de l'autre Faculté se trouvent alors en concurrence.

Le racolage clérical

L'orateur donne lecture d'une circulaire signée du docteur Le Fur, secrétaire de l'Association médicale française, qui demande aux malades d'aller vers les médecins catholiques ! (Protestations dans la salle.)

Le docteur Lagache poursuit sa lecture en donnant connaissance du but de cette association et des recommandations que contient ce «papier», qui dit que nul médecin ne pourra faire partie de l'Association s'il n'est catholique ; un dossier sera établi pour chaque membre ; les adhérents devront se recruter exclusivement parmi les catholiques ; les adhérents seuls auraient comme clientèle les curés, les gros bourgeois, les riches, les élus, etc...

Cette lecture soulève un trouble général dans la salle, qui crie : « Au racolage ! » Les congressistes insistent pour que le docteur Le Fur monte à la tribune, pendant que son confrère est salué d'une ovation unanime.

Le président donne la parole au docteur Le Fur, qui ne s'attendait pas, dit-il, à être mis en cause. L'association dont parle notre confrère, dit-il, a cessé d'exister depuis deux ans.

D'ailleurs, M. LE FUR a abjuré ses anciennes erreurs et il déclare qu'il poursuit actuellement un but professionnel.

Le docteur NOIR croit que le Congrès ferait bien de ne pas mêler de question religieuse au libre choix.

Après quelques observations des docteurs Dubus, Guillemant, Abadie, Acheray, la discussion est close.

Les vœux suivants sont adoptés :

LES VŒUX

1° Que le libre choix du médecin soit garanti à tous les indigents ;

2° Que tous les médecins ayant accepté le règlement départemental soient admis aux fonctions de médecins de l'assistance ;

3° Que le projet de loi déposé par M. le docteur Dubuisson et plusieurs de ses collègues, avec addition d'une modification à l'article 33 de la loi de 1893, obligeant les villes autonomes à assurer le libre choix à leurs assistés, soit voté le plus rapidement possible ;

4° Que tous les syndicats médicaux et même tous les praticiens fassent des démarches près des députés de leur département pour les engager à voter ces modifications à la loi de 1893 ;

5° Que tous les groupements médicaux agissent près des élus : conseillers généraux, maires, conseillers municipaux et près des bureaux d'assistance pour obtenir partout que le service de l'assistance médicale gratuite soit organisé d'après le système dit vosgien ;

6° Qu'une sanction soit prévue contre ceux qui mettraient obstacle à l'article 4 de la loi et surtout contre les maires, secrétaires de mairie, membres du bureau d'assistance qui abuseraient de leur autorité pour influencer le choix de l'assisté ;

7° Le médecin choisi devra toujours inscrire lui-même son nom sur le carnet ou le bon de visite et signaler toutes les infractions à cette règle à la commission de contrôle ;

8° Pour éviter les abus réciproques possibles et pour prévenir les conflits, il sera établi une commission de contrôle composée mi-partie de conseillers généraux et mi-partie de médecins qui, sous la présidence d'une personne neutre, ayant une autorité morale suffisante et les connaissances juridiques nécessaires, remplira le rôle de tribunal d'arbitrage ;

9° Toute entente sera basée sur le principe de l'application du tarif de la classe à laquelle appartient le malade ; le taux minimum (celui réclamé par l'assistance médicale gratuite) étant celui demandé au malade ayant le minimum de ressources, lorsqu'il a recours directement au médecin ;

10° Comme il y a intérêt pour tous à recourir le plus exceptionnellement possible à l'hospitalisation, il sera établi dans chaque département un tarif chirurgical, le tarif Dublet étant pris comme base ;

11° Il sera alloué au médecin une indemnité de déplacement en rapport avec les conditions géographiques du pays, mais qui ne sera jamais inférieure à 1 franc par kilomètre, aller seulement du domicile du médecin à celui du malade ;

12° Que dans tous les départements, où il sera fait une résistance à l'application du principe du libre choix, tous les praticiens agissent sur l'opinion publique par des écrits, des conférences, des démarches personnelles et aussi sur les assistés pour les engager à réclamer le libre choix par voie de pétition.

13° La vaccination gratuite sera réservée aux seuls assistés et ils auront le libre choix du médecin entre tous ceux qui accepteront le tarif départemental ;

14° Le service des enfants assistés, tout en étant assuré comme par le passé par des inspecteurs pour la partie purement administrative, devra accorder, en cas de maladie, le libre choix du médecin au nourricier de l'enfant ;

15° Les certificats délivrés aux postulants à l'assistance prévus par la loi du 14 juillet 1905, dite loi d'assistance aux vieillards, devront être rémunérés d'après un tarif spécial et pourront être délivrés par tous les médecins acceptant ce tarif ; l'administration pouvant se réserver le droit d'établir une contre-expertise.

Le congrès a discuté ensuite diverses autres questions notamment celles de la déclaration des maladies contagieuses et celles dance des matiènes nous oblige a en ajourner le compte rendu .

LE BANQUET

C'est en la vaste salle du Palais Rameau qu'eut lieu hier soir le banquet officiel du deuxième Congrès des Médecins de France.

Autour de quatre longues tables dressées parallèlement à la table d'honneur avaient pris place plus de trois cent cinquante convives.

Noté la présence de MM. le docteur Gairal, président du congrès ; docteur Coppens, président d'honneur ; docteur Lambin, vice-président ; docteur Raymond, vice-président ; docteur Pichers, délégué belge ; docteur Leclercq, docteur Aubert, secrétaire général ; docteur Lante, docteur Jannes ; M. Walter, consul d'Angleterre ; docteur Leroboulé, président de la Fédération des Médecins de France ; docteur Monprofis, etc...

La gaîté règne en maîtresse souveraine dans l'assistance. Les conversations vives et animées, les échanges d'observations sur les sujets traités au cours des séances se croisent cependant que les rires perlés du beau sexe éclatent, sonores, sous les voûtes de la salle, apportant leur contribution à la gaîté générale.

Mais il n'est de si bonne chose qui n'ait une fin, et soudain, un appel de la table d'honneur vint interrompre conversations et rires : la mousse du champagne chante joyeusement dans les coupes, c'est l'heure solennelle des toasts !

M. Gairal, président, prenant la parole le premier, dit qu'il ne sait si dans les nombreuses circonstances où il eut à prendre la parole il l'eut à faire avec plus de plaisir qu'aujourd'hui, car il voit autour de lui de jolis minois, de copieux corsages blancs, de superbes plumes, et au nom de tous il salue le beau sexe.

Le docteur Gairal salue le docteur Pichers, délégué belge, dont la présence prouve qu'en médecine il n'y a pas de frontières.

Le président salue également M. Walter, le consul d'Angleterre.

Se faisant l'interprète du Congrès, il a cette rare et bonne fortune dans le Nord, comme il le fit il y a deux ans, à Paris, de pouvoir mettre en présence le docteur Coppens, père du Congrès et le docteur Mignia, à qui il y a deux ans, il offrit le même gage d'estime.

Au nom du Congrès, il remet, en souvenir, en témoignage d'affection au docteur Coppens, un superbe bronze et lui donne l'accolade en disant : « Ce n'est pas Gairal qui vous embrasse, c'est le corps médical français ! » (Applaudissements enthousiastes.)

Après avoir offert ce témoignage d'estime au docteur Coppens, le président offre à Mme Coppens un superbe bouquet au nom de tous, au milieu des bravos unanimes.

Le président lève son verre au docteur Coppens, au docteur Mignia, à la ville de Lille, au peuple belge, au peuple anglais, aux dames, à tous !

Un vivat est chanté en l'honneur du docteur Gairal.

Le représentant des médecins belges dit qu'il n'a jamais rencontré meilleur accueil qu'aujourd'hui. Il demande aux congressistes de venir nombreux à Bruxelles, où ils trouveront la même affection qu'il rencontra à ce congrès.

Il félicite le congrès de tout cœur de ce qu'il a fait.

Au nom de tout le corps médical belge, le dis au docteur Coppens : « Merci ! »

L'orchestre joue la « Brabançonne », acclamée par l'assistance.

L'hymne français est ensuite exécuté et longuement applaudi par tous.

Le docteur COPPENS demande s'il a besoin de dire combien il est ému de cette marque de sympathie, et il ne peut trouver en cette circonstance qu'un mot : « Merci à tous, du plus profond du cœur ! »

La parole est ensuite donnée aux chanteurs, et c'est au milieu d'une gaîté très vive que se termine cette agréable réunion qui fait le plus grand honneur à ses organisateurs, entr'autres au docteur Aubert, le dévoué secrétaire général.

A DUNKERQUE

Un camionneur écrasé

Au quai de Mardyck, un ouvrier camionneur de Grande-Synthe a la poitrine écrasée par la chute d'une pièce de fer

Hier après-midi, un triqueballe appartenant à M. Dusautoir, camionneur, rue du Nouvel-Arsenal, se rendait à Saint-Pol avec une longue pièce de fer, installée sur le véhicule, comme un arbre.

Un ouvrier camionneur, Auguste Marquis, 55 ans, originaire de Grande-Synthe, marchait à côté de cette pièce de fer pour la maintenir.

Tout à coup, à la descente, sous la voûte du chemin de fer, quai de Mardyck, par suite d'un frottement contre la bordure du trottoir, Marquis se trouva projeté à une certaine distance.

Le malheureux voulut éviter l'énorme poutre de fer qui arrivait sur lui ; malheureusement, le côté fut pris et la poitrine broyée.

Le malheureux fut tué sur le coup. On le releva aussitôt.

Le corps a été transporté au domicile du défunt, place Calonne.

Le malheureux laisse une veuve avec trois enfants en bas-âge.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

UN NOUVEAU SOLEILLAND

UN CRIME MONSTRUEUX. — UN SATYRE VIOLE ET ETRANGLE UNE ENFANT DE 48 MOIS.

Montélimar, 27 juin. — Le parquet de Montélimar vient de se transporter à Pont de Barret, commune située à une vingtaine de kilomètres de Montélimar, pour se livrer à une enquête relative aux conditions dans lesquelles est mort l'enfant âgée de 18 mois, des époux Piollet.

Abélar Piollet habite une ferme dans laquelle règne l'aisance la plus parfaite. Il y a deux ou trois jours l'enfant était trouvée morte dans son berceau. La première version qui circula concluait à un accident : le bébé aurait été asphyxié sous ses couvertures pendant l'absence de ses parents. Mais d'autres constatations permirent des doutes sur la première hypothèse ; en effet des traces de strangulation semblaient apparentes sur le cou du bébé et le bas des reins paraissait anormal. L'officier de l'état-civil en présence de ces faits refusa le permis d'inhumer et prévint alors le parquet de Montélimar, qui vient de se transporter, comme nous le disons plus haut, à Pont de Barret.

D'après l'enquête faite par ces magistrats, il s'agirait d'un crime plus abominable que celui de Soleilland puisqu'il aurait été commis sur une enfant de 18 mois.

En effet, dès l'autopsie pratiquée, il résulte que le bébé des époux Piollet a été tué par un affreux satyre qui, à plusieurs reprises, avait abusé du pauvre petit être. L'examen médical ne laisse aucun doute sur ce point, de même qu'il permet de croire qu'à plusieurs reprises le bébé a été la victime de son assassin.

Les premiers soupçons se portèrent sur un jeune homme qui avait pris la fuite à l'arrivée des gendarmes, mais on a abandonné cette piste.

En tous cas, l'opinion générale est qu'il s'agit d'un habitant du pays qui connaissait les habitudes de la Maison Piollet, qui, à différentes reprises, a pénétré dans le domicile des infortunés cultivateurs pendant que ceux-ci se trouvaient à la campagne laissant leur enfant à la maison.

LES AFFAIRES DU PORTUGAL

La question des avances à la couronne. — Une crise ministérielle possible.

Lisbonne, 27 juin. — Par suite de la campagne menée sur le chapitre des avances faites à la couronne autrefois et plus particulièrement des attaques dirigées contre M. Espregueira, ministre des finances actuellement comme à l'époque où furent faites les avances, il se pourrait que le ministère actuel tombe un peu plus tôt, un peu plus tard. Déjà quelques bruits avant-coureurs se propagent, du reste immédiatement démentis pour le moment.

Dans le cas d'une chute du ministère actuel, il est probable que le nouveau serait constitué toujours sous la même présidence de M. Ferreira Amaral, homme entièrement étranger aux événements politiques se rattachant aux dites avances, avec des éléments progressistes et régénérateurs et des hommes nouveaux.

Cette question des avances, sous l'effort des partis de l'opposition, tend à devenir la grande question. Une première conférence républicaine spéciale à ce sujet a ouvert le feu dimanche dernier ; après-demain, un premier meeting doit continuer la campagne contre lesdites avances et la gestion des fonds publics par les anciens partis politiques durant le dernier règne. D'un autre côté, dans les deux Chambres, la question est également âprement discutée.

TROUBLES GRAVES AU MEXIQUE

CINQUANTE MORTS. — UNE VILLE SACCAGEE.

Mexico, 27 juin. — Un groupe de bandits a attaqué Los Vacas mercredi matin. La garnison a résisté vigoureusement.

Le quartier des officiers a été incendié. Une cinquantaine d'hommes ont été tués des deux côtés.

Le commandant a été grièvement blessé.

On s'attend à un autre conflit, les bandits ayant de la cavalerie et étant bien armés.

Les communications sont coupées.

On déclare de source gouvernementale, que les attaques contre Viesca et d'autres localités sont l'œuvre de bandits qui ne poursuivent aucun but politique.

La ville de Viesca a été saccagée, les gens enfermés dans les prisons ont été mis en liberté par les assaillants.

UN MONSTRUEUX INFANTICIDE

DANS LES FOSSES D'AISANCE. — L'ENFANT EST TUE PAR CEUX QUI VOULAIENT LE SAUVER.

Luneville, 27 juin. — Un infanticide cause en ville une grosse émotion. La nommée Renée Geneste, repasseuse, a mis au monde clandestinement un enfant très bien constitué et l'a jeté dans les cabinets d'aisance. Les voisins, attirés par les vagissements du pauvre petit être, ont réussi, à l'aide de barres de fer, à le retirer, mais l'ont blessé avec leurs barres de fer et l'enfant n'a pas tardé à rendre le dernier soupir à l'hôpital, où il avait été transporté.

Un vicaire tire sur son curé et se suicide

Rome, 27 juin. — La Fête-Dieu de cette année a été marquée, à Oscagna, près d'Ancône, par un événement tragique.

Depuis un certain temps déjà le curé et son vicaire ne s'entendaient plus ; on ne sait pas au juste quel était le vrai motif de leur inimitié, mais le vicaire ne cachait à personne qu'il ne sortait qu'armé d'un revolver.

Quand la procession de la Fête-Dieu prit fin, il suivit le curé jusque chez ce dernier. Là, il tira deux coups de revolver sur le malheureux et chercha à l'achever à coups de crosse. Le curé eut encore la force de crier au secours. Un gendarme accourut. Le vicaire tira sur lui aussi mais sans l'atteindre. Au même moment, il se fit justice à lui-même en se tirant une balle dans la bouche.

Le vicaire est mort à l'hôpital sans s'être expliqué sur l'origine de ses dissentiments avec le curé ; celui-ci, probablement, guérira de ses blessures.

UN SATYRE viole une fillette

UN ABOMINABLE ATTENTAT. — UNE ENFANT DE SIX ANS ET DEMI CONTAMINEE

Nancy, 27 juin. — Le parquet de Luméville vient de se transporter à Avricourt à la suite d'une affaire de viol particulièrement odieuse. Un postier ambulant a abusé audacieusement d'une fillette de six ans et demi et l'a contaminée.

Ce postier, du nom de Cottenne, fait depuis plusieurs années le service de Paris à Avricourt français.

Il y a quelques jours, il se promenait avec un de ses amis, la fille de celui-ci et la jeune Lucienne Leroy, âgée de six ans et demi. Profitant d'un instant où son ami et sa fille étaient éloignés, le malpropre individu se jeta sur la jeune Lucienne et la viola.

Quelques jours après, la mère de la fillette s'aperçut que son enfant portait des blessures caractéristiques et présentait, de plus, les symptômes d'une maladie spéciale. La malheureuse mère conduisit son enfant au docteur Dumont, de Luméville, qui ne lui laissa aucun doute sur la maladie de sa fille.

Lucienne, interrogée, a désigné Cottenne comme le coupable.

Celui-ci vient d'être arrêté et transféré à la maison d'arrêt de Luméville.

GROS SCANDALE A ANVERS

Bruxelles, 27 juin. — Depuis quelque temps déjà on parlait à Anvers de la découverte d'un gros scandale relatif aux fournitures faites à l'Etat. A l'heure qu'il est, le parquet poursuit une enquête sur cette affaire.

On est sur la piste de fraudes énormes, pots-de-vin, concussions, etc. Il y avait un syndicat organisateur de la fraude dont les affiliés se prêtaient un mutuel appui. Des fonctionnaires et des agents subalternes étaient complices. On cite tel agent subalterne qui encaissait de 300 à 400 francs par jour.

L'ASSASSINAT DE M. REMY

On découvre une pièce importante.

Paris, 27 juin. — Une serviette-éponge, provenant du cabinet de toilette de M. Rémy, a été trouvée à l'office à côté de la boîte à outils ; cette serviette était couverte de sang et a dû servir à l'assassin pour s'essuyer les mains.

Des traces de doigts y étaient encore visibles.

M. Albanel, malgré le repos dominical, continuera son instruction demain.

TRAGIQUE SUICIDE D'UN FOU

IL SE PERCE LE CŒUR AVEC UN TIERS POINT. — SON AMIE QUI VOULAIT LE SOUSTRAIRE A LA MORT EST BLESSEE.

Paris, 27 juin. — Une nouvelle affaire sanglante vient de se produire dans le quartier populeux du faubourg du Temple, causant une émotion d'autant plus vive qu'on en est encore sous le coup des horribles tragédies de l'impasse Ronsin et de la rue de la Pépinière.

Au numéro 129 de la rue du Faubourg du Temple, habitait, depuis quelque temps, un ménage d'ouvriers, composé de Louis Boulanger, 47 ans, monteur en bronze, et de Mlle Marie Billard, 43 ans, Boulanger était atteint de neurasthénie aiguë. De caractère morose et irritable, l'ouvrier se laissait aller à de fréquentes colères que la douceur de sa maîtresse n'arrivait pas toujours à apaiser.

Aujourd'hui, vers midi, pour un prétexte futile, Boulanger fit à sa compagne une scène terrible. Tout à coup, l'ouvrier sortit de sa poche un tiers point et s'en frappa au côté droit.

Absolument affolée, Mlle Billard voulut désarmer le malheureux, mais celui-ci redevenu furieux, retourna son arme contre sa maîtresse et la frappa à la poitrine et à la hanche. Puis il continua à se lacérer de son tiers point. La sixième fois, l'arme traversa le cœur et Boulanger tomba mortellement atteint. Malgré ses deux blessures, Mlle Billard trouva la force d'appeler au secours.

M. Vaissière, commissaire de police du quartier Saint-Louis, prévenu par des agents, arrivait bientôt faubourg du Temple et procédait aux premières constatations. Mlle Billard fut conduite à l'hôpital Saint-Louis mais elle a pu regagner son domicile dans la soirée.

Au cours de son enquête, le commissaire recueillit plusieurs renseignements intéressants. Il paraîtrait que Boulanger, dont la conduite d'ailleurs était exemplaire, avait été interné dans une maison de santé il y a trois ans. Ce serait donc pendant un accès de folie que Boulanger se serait tué et aurait blessé sa maîtresse. Depuis quelques jours ,son énervement était extraordinaire et avait donné des inquiétudes à son entourage.

Durant toute la journée, de nombreux curieux n'ont cessé de stationner devant la maison où s'est déroulé ce sombre drame.

Drame de l'alcoolisme

Un fou alcoolique tue sa femme puis se suicide.

Berlin, 27 juin. — Un drame de famille a mis aujourd'hui, en émoi la population de Borcette, ainsi que la colonie étrangère qui s'y fait traiter. Dans le Gebaestaustrasse, les époux Karl Savelsberg tenant un commerce assez fréquenté, Celikarl Savelsberg a épousé il y a quelques années, une femme plus âgée que lui qui était veuve avec deux enfants. Après son mariage il se livra à la boisson et dut être envoyé à deux reprises dans des « hôpitaux d'ivrognes », une spécialité de l'Allemagne en matière de cures. Hier se trouvant en état d'ivresse, il profita de ce qu'il était seul à la maison avec sa femme pour mettre à exécution un projet longtemps caressé. Armé d'un revolver, il rejoignit sa femme à la cuisine et sans mot dir lui tira deux balles dans la tête. Après quoi, s'appliquant l'arme sur la tempe, il fit feu. Le meurtrier mourut peu d'instants après. Quant à la femme, elle a été transportée à l'Hôpital.

23 MAISONS DÉTRUITES

Christiania, 27 juin. — Un violent incendie a détruit ce matin à Frederikstad, le quartier central des affaires, situé à l'ouest de la ville. Vingt-trois des plus grandes maisons de bois de la ville, ont été anéanties. On évalue les pertes à 2.500.000 francs. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Mont-de-Marsan, 27 juin. — M. Théodore Denis, député des Landes, maire de Dax, est mort cet après-midi, d'un cancer à l'estomac.

COURS DES COTONS

Le Havre, 27 juin. — Tendance calme. — Ventes nulles. — Juin 71,50 — Juillet 71 »». — Août 69.62 — Septembre 68,62 — Octobre 66,37 — Novembre 64,50 — Décembre 63,37 — Janvier 63,37 — Février 63 »» — Mars 62 75 — Avril 62,62 — Mai 62,62.

FEUILLETON DU 28 JUIN — N. 275

LA COMTESSE DE CHARNY

Ceux-là étaient des calomniateurs, ce qui fut bien prouvé par le repas de MM. les gardes du corps, où la reine ne mit ni la cocarde tricolore, ni la cocarde blanche, ni la cocarde nationale, ni la cocarde française, mais tout simplement la cocarde de son frère Joseph II, la cocarde autrichienne, la cocarde noire ! Ah ! je l'avoue, cette fois, mon doute recommença ; mais, comme me le disait M. Gilbert : « Billot, ce n'est pas le roi qui a fait cela, c'est la reine ; or, la reine est une femme, et pour les femmes il faut être indulgent. » Moi, je le crus ; si bien que, lorsqu'on vint de Paris pour attaquer le château, quoique je trouvasse au fond du cœur que ceux qui venaient pour attaquer le château n'avaient pas tout à fait tort, je me mis du côté de ceux qui le défendaient ; de sorte que ce fut moi qui allai éveiller M. de Lafayette, lequel dormait, pauvre cher homme, que c'était une bénédiction, et qui l'amenai au château juste à temps pour sauver le roi. Ah ! ce jour-là, je vis Mme Elisabeth serrer dans ses bras M. de Lafayette ; je vis la reine lui donner sa main à baiser ; j'entendis le roi l'appeler son ami, et je me dis : Par ma foi ! il paraît que c'est M. Gilbert qui avait raison. Certainement, ce n'est point par peur qu'un roi, une reine et une princesse royale font de pareilles démonstrations, si elles ne partageaient pas les opinions de cet homme, de quelque utilité que cet homme puisse leur être dans ce moment, trois personages pareils ne s'abaisseraient pas à mentir ! Cette fois encore, j'en revins donc à plaindre cette pauvre reine, qui n'était qu'imprudente, et ce pauvre roi, qui n'était que faible. Seulement, je les laissai revenir à Paris sans moi... Moi, j'étais occupé à Versailles, vous savez à quoi, monsieur de Charny...

Charny poussa un soupir.

— On dit, continua Billot, que ce second voyage ne fut pas tout à fait aussi gai que le premier ; on dit qu'au lieu de bénédictions, il y eut des malédictions ; qu'au lieu de « vivats », il y eut des cris de mort ; qu'au lieu de bouquets jetés sous les pieds des chevaux et sous les roues de la voiture, il y eut des têtes coupées et portées au bout des piques... Je n'en sais rien, je n'y étais pas ; j'étais resté à Versailles. Je laissais toujours la ferme sans maître... Bah ! j'étais assez riche, après avoir perdu la moisson de 1789, pour perdre la moisson de 1790 ! Mais, un beau matin, Pitou arriva et m'annonça que j'étais sur le point de perdre une chose qu'un père n'est jamais assez riche pour perdre... c'était ma fille !

Charny tressaillit.

Billot regarda fixement Charny, et continua :

— Il faut vous dire, monsieur le comte, qu'il y a à une lieue de chez nous, à Boursonne, une famille noble, une famille de grands seigneurs, une famille puissamment riche. Cette famille se composait de trois fils ; quand ils étaient enfants et qu'ils allaient de Boursonne à Villers-Cotterêts, les plus jeunes de ces trois frères me faisaient presque toujours l'honneur de s'arrêter à la ferme ; ils disaient qu'ils n'avaient jamais bu d'aussi bon lait que le lait de mes vaches, mangé d'aussi bon pain que le pain de la mère Billot, et de temps en temps ils ajoutaient. — Je croyais, pauvre niais ! que c'était pour me payer mon hospitalité, — de temps en temps ils ajoutaient qu'ils n'avaient jamais vu d'aussi belle enfant que ma fille Catherine. Et moi, je les remerciais de boire mon lait, de manger mon pain et de trouver ma fille Catherine jolie ! Que voulez-vous ? je croyais bien au roi, qui est, à ce que l'on dit, moitié allemand par sa mère, je pouvais bien croire à eux ! Aussi, quand le cadet, qui avait quitté le pays depuis longtemps et qui se nommait Georges, fut tué à Versailles, à la porte de la reine, dans la nuit du 5 au 6 octobre, en faisant bravement son devoir de gentilhomme, Dieu sait jusqu'où je fus blessé du coup qui le tua ! Ah ! monsieur le comte, son frère m'a vu, son frère aîné, qui ne venait pas à la maison, non pas parce qu'il était trop fier, je lui rends cette justice, mais parce qu'il avait quitté le pays plus jeune encore que son frère Georges ; il m'a vu à genoux devant le cadavre, versant autant de larmes qu'il avait versé de sang... Je crois y être encore... là... au fond d'une petite cour verte et humide où je l'avais transporté dans mes bras pour qu'il ne fût pas mutilé, pauvre jeune homme, comme avaient été mutilés ses compagnons, MM. de Varicourt et Deshuttes... si bien que j'avais presque autant de sang à mes habits que vous en avez aux vôtres, monsieur le comte. Oh ! c'est que c'était un bien charmant enfant, que je vois toujours aller au collège de Villers-Cotterêts, sur son petit cheval gris, avec son panier à la main ; et c'est si vrai qu'en pensant à celui-là, si je ne pensais qu'à lui, je crois que je pleurerais encore comme vous pleurez, monsieur le comte... mais je pense à l'autre, ajouta Billot, et je ne pleure pas.

— A l'autre ! que voulez-vous donc dire demanda Charny.

— Attendez, dit Billot, nous y arrivons... Pitou était donc venu à Paris, et il m'avait dit deux mots qui m'avaient prouvé que c'était, non plus ma moisson qui courait des risques, mais mon enfant ; que c'était, non pas ma fortune qui allait être détruite, mais mon bonheur ! Je laissai donc le roi à Paris, puisqu'il était de bonne foi, à ce que me disait M. Gilbert, toutes choses ne pouvaient pas manquer d'aller au mieux, que je fusse là ou que je n'y fusse pas, et je revins à la ferme. Je crus d'abord que Catherine n'était qu'en danger de mort : elle avait le délire, une fièvre cérébrale, que sais-je, moi ?... L'état dans lequel je la trouvai me rendit fort inquiet, d'autant plus inquiet que le docteur me dit qu'il m'était défendu d'entrer dans sa chambre qu'elle ne fût guérie ; mais ne pouvant entrer dans sa chambre, pauvre père au désespoir, je crus qu'il m'était bien permis d'écouter à sa porte. J'écoutai donc. Alors, j'appris qu'elle avait failli mourir, qu'elle avait la fièvre cérébrale, qu'elle était presque folle enfin, parce que son amant était parti ! Moi, j'étais parti aussi un an auparavant, et, au lieu de devenir folle de ce que son père la quittait, elle avait souri à mon départ... Mon départ ne la laissait-il pas libre de voir son amant ! Catherine revint à la santé, mais non pas à la joie, un mois, deux mois, trois mois, six mois se passèrent sans qu'un seul rayon de gaîté éclairât ce visage, que mes yeux ne quittaient pas. Un matin, je la vis sourire, et je tremblai : son amant allait donc revenir, puisqu'elle avait souri... Le lendemain, un berger qui l'avait vu passer, m'annonça que, le matin même, il était arrivé. Je ne doutai point que le soir de ce jour-là il ne fût chez moi, ou plutôt chez Catherine. Aussi, le soir venu, je chargeai mon fusil à deux coups, et je me mis à l'affût.

— Billot ! s'écria Charny ,vous avez fait cela ?...

— Pourquoi pas ? dit Billot ; je me mets bien à l'affût pour tuer le sanglier qui vient retourner mes pommes de terre, le loup qui vient égorger mes brebis, le renard qui vient étrangler mes poules, et je ne me mettrais pas à l'affût pour tuer un homme qui vient m'enlever mon bonheur, l'amant qui vient déshonorer ma fille ?

— Mais, arrivé là, le cœur vous faillit, n'est-ce pas, Billot ? dit vivement le comte.

— Non, dit Billot, pas le cœur, mais l'œil et la main... Une trace de sang me prouva cependant que je ne l'avais pas manqué tout à fait. Seulement, vous le comprenez bien, ajouta Billot avec amertume, entre un amant et un père, ma fille n'avait pas hésité... Quand j'entrai dans la chambre de Catherine, Catherine avait disparu.

— Et vous ne l'avez pas revu depuis ? demanda Charny.

— Non, répondit Billot ; mais pourquoi la reverrais-je ? elle sait bien que si je la revoyais je la tuerais !

Charny fit un mouvement, tout en regardant la puissante nature qui posait devant lui avec un sentiment d'admiration et de terreur.

— Je me remis aux travaux de ma ferme, continua Billot ; qu'importait mon malheur, à moi, pourvu que la France fût heureuse ! Le roi ne marchait-il pas franchement dans la voie de la Révolution ? ne devait-il pas présider la fête de la Fédération ? n'allais-je pas le revoir là, ce bon roi, à qui j'avais donné une cocarde tricolore le 16 juillet, et à qui j'avais à peu près sauvé la vie le 6 octobre ? Quelle joie ce devait être pour lui que de voir la France tout entière réunie au Champ de Mars, jurant comme un seul homme l'unité de la patrie. Aussi, un instant, quand je le vis, j'oubliai tout, jusqu'à Catherine... non, je mens, un père n'oublie pas sa fille ! Lui aussi jura à son tour ; il me sembla bien qu'il jurait mal, qu'il jurait du bout des lèvres, qu'il jurait de sa place, au lieu de jurer sur l'autel de la patrie ; mais, bah ! il avait juré, c'était l'essentiel : un serment est un serment ; ce n'est pas l'endroit où on le prononce qui le rend plus ou moins sacré, et, quand il a fait un serment, un honnête homme le tient. Le roi tiendrait donc son serment. Il est vrai qu'une fois revenu à Villers-Cotterêts, comme je n'avais plus rien à faire qu'à m'occuper de politique, n'ayant plus mon enfant, j'entendais dire que le roi avait voulu se faire enlever par M. de Favras, mais que la chose avait échoué ; que le roi avait voulu s'enfuir avec ses tantes, mais que le projet n'avait pas réussi ; que le roi avait voulu aller à Saint-Cloud, et, de là, gagner Rouen, mais que le peuple s'y était opposé ; il est vrai que j'entendais dire tout cela, mais je n'y croyais pas. N'avais-je pas, de mes yeux, au Champ de Mars, vu le roi étendre la main ? ne l'avais-je pas de mes oreilles, entendu faire serment à la nation ? Le moyen de croire qu'un roi, parce qu'il avait juré, en face de trois cent mille citoyens, tiendrait son serment pour moins sacré que celui que font les autres hommes ! Ce n'était pas probable. Aussi, comme j'avais été au marché de Meaux ayant-hier, je fus bien étonné quand, ce jour, il faut vous dire que j'avais couché chez le maître de poste, un de mes amis, avec lequel j'avais terminé un grand marché de grains ; aussi, dis-je, je fus bien étonné quand, dans une voiture qui relayait, je vis et je reconnus le roi, la reine et le dauphin. Il n'y avait pas à s'y tromper ,j'avais l'habitude de les voir en voiture, puisque, le 16 juillet, je les avais accompagnés de Versailles à Paris. Alors, j'entendis un de ces messieurs habillés de jaune qui disait : « Route de Châlons ». Le voix me frappa ; je me retournai et je reconnus, qui ? celui qui m'avait enlevé Catherine, un noble gentilhomme qui faisait son devoir de laquais en courant devant la voiture du roi !...

(*A suivre*). Alexandre DUMAS.